

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS376

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« dispositions législatives ou règlementaires renvoyant à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.